

[Financer et garantir](#)

[Créer ou Reprendre](#)

[Gérer et anticiper](#)

HUMEUR DE DIRIGEANT par Patrick C. Michel



Pas de relance sans confiance !

Qui de l'œuf ou la poule est arrivé en premier ? Telle est la question que l'on peut se poser en matière de relance économique, car confiance et croissance sont indissociables.

C'est du reste, le sentiment qu'avaient entrepreneurs et acteurs économiques du Pays d'Aix, lors de la présentation annuelle par la Banque de France, de la conjoncture internationale et régionale.

Il est un fait que même si certaines incertitudes (géopolitique, hausse des taux d'intérêts et endettement) persistent, la reprise se confirme tant sur le plan mondial qu'en zone euro qui affiche une tendance haussière. Cette embellie permet cette année à la France de tabler sur une croissance de 1,6% et 1,7% l'an prochain.

Un environnement favorable qui profite positivement à la dynamique des PME de notre région, mais qui malheureusement n'impacte peu ou pas les TPE qui ont toujours du mal à retrouver de la stabilité.

Certes le baromètre confiance est à la hausse chez les petits patrons, qui pensent notamment que la réforme du code du travail va dans la bonne direction. Toutefois, une zone d'ombre demeure au tableau des entrepreneurs, qui s'interrogent sur la capacité du gouvernement à mener à terme ses réformes, et sur la politique des collectivités qui sera mise en place, pour compenser les baisses de ressources.

En effet, si on n'y prend garde, la diminution des recettes imposée par l'état pourrait bien provoquer un système de sablier à l'effet pervers pour les TPE et PME.

Un retour de manivelle qui affecterait une confiance encore fragile.

TABLEAU DE BORD

SMIC brut mensuel au 1 ^{er} /01/17 (35H)	1 480,27 €
Micro fiscal Prestations BNC	33 100 €
Micro fiscal BIC	82 800 €
Limites régime simplifié imposition (RSI)	
- Achat-revente	783 000 €
- Services	236 000 €
Taux d'intérêt légal (1 ^{er} Semestre)	0,90 %
Taux d'usure au 1 ^{er} T 2017	13,29 %
Taux de base bancaire	6,60 %
Plafond sécurité sociale 2017	39 228 €

BAREME KILOMETRIQUE

Nb de CV	< 5 000 km	5 001 à 20 000 km	> 20 000 km
3 CV	0,41 x d	(0,245 x d) + 824	0,286 x d
4 CV	0,493 x d	(0,277 x d) + 1082	0,332 x d
5 CV	0,543 x d	(0,305 x d) + 1188	0,364 x d
6 CV	0,568 x d	(0,32 x d) + 1244	0,382 x d
7 CV et +	0,595 x d	(0,337 x d) + 1288	0,401 x d

FOCUS

Besoin de Trésorerie : Pensez au financement Express

Solution alternative et innovante pour les entreprises à la recherche de financement court terme. Le financement Express **de notre partenaire URICA** permet de gagner du temps en obtenant immédiatement de la trésorerie (**sans les contraintes d'engagement, de caution ou retenue de garantie**) par la vente individuelle de factures commerciales, garantie à **100%** en cas d'impayés, financées sans recours et déconsolidantes aussi bien en France qu'à l'International. [INFO](#)

Malette du dirigeant 2017 : Le Bde13 retenu pour l'appel à projet.

Le Bureau de Développement des Entreprises des Bouches du Rhône (Bde13) vient d'être retenu pour l'appel à projet de l'AGEFICE « Malette du Dirigeant »,

sur la thématique Comptabilité, Analyse financière et interprétation de Tableaux de bord. Destinée aux dirigeants, conjoints-collaborateurs et associés, cette formation prise en charge en totalité par l'AGEFICE, a pour objectif de permettre aux bénéficiaires de renforcer leurs connaissances en matière de gestion, notamment sur l'interpréter et l'analyser du bilan, du compte de résultat, de la rentabilité et de la trésorerie de leur entreprise. [Plus d'info](#).

Financement spécial bâtiment

Lorsqu'on travaille dans le bâtiment, il n'est pas toujours simple de faire financer ses factures. Pourtant, il existe des solutions, dès lors ou l'on facture sous forme de situation de travaux ou de créances fermes, tant sur des marchés publics que privés. Spécialiste de ce type de financement, le cabinet ABD propose des solutions au forfait ou classique et même pour les entreprises en création. [Plus d'info](#)

Assurance contre les impayés

Se garantir pour éviter les impayés c'est possible, grâce à l'Assurance-crédit. Cet outil d'appréciation du risque permet au dirigeant prévoyant de prendre une bonne décision de gestion en actionnant tous les leviers, afin d'éviter des impayés qui mettraient en péril la pérennité de son entreprise. [Info :](#)
www.assurancecreditclient.fr

Données conjoncturelles PACA

Dans le cadre d'un partenariat avec la Banque de France, nous vous proposons de prendre connaissance des dernières données économiques de la région PACA. [Lire la note](#)

TPE-PME : Soutien aux entreprises en difficultés

Dédié aux dirigeants de petites entreprises qui font l'objet de difficultés économique et financière, la vocation de www.tpepme.fr est d'apporter aux entrepreneurs un accompagnement et des réponses rapides et fiables en matière de traitement de difficultés. [Visiter le site](#)

Besoin de Trésorier : Réagir immédiatement

Généralement les difficultés se traduisent par une détérioration de trésorerie. Dès lors, l'utilisation du découvert bancaire et du report d'échéances semble être la solution, qui néanmoins n'est que temporaire. Pour permettre aux entrepreneurs de réagir rapidement HGF a mis en ligne un espace dédié aux difficultés d'entreprises, dont l'objectif est de conseiller, accompagner et assister les dirigeants dès l'apparition des premières complications, dans le cadre d'une procédure confidentielle et personnalisée. [Plus d'info](#)

FISCAL

Jurisprudence : en matière de compte courant d'associé, l'erreur comptable ne pardonne pas.

C'est l'amère expérience que vient de vivre un Gérant de SARL en se voyant infliger un redressement d'impôt sur le revenu au titre d'une somme inscrite par erreur

au crédit de son compte courant d'associé. [Gérant de SARL du 13/7 Lire la suite](#)

Micro-entreprise: le plafond de chiffre d'affaires doublé en 2018, mais...

Bruno Le Maire a confirmé l'intention du gouvernement de multiplier par deux le plafond de chiffre d'affaires autorisé pour les "auto-entrepreneurs". ... [L'entreprise du 28/8 Voir](#)

Sécurisation des logiciels et systèmes de caisse : le secteur du B to B n'est plus concerné

L'administration a apporté cet été de nouvelles précisions sur l'obligation pour les entreprises d'utiliser des logiciels ou des systèmes de caisse sécurisés à partir du 1er janvier 2018, notamment en ce qui concerne et les matériels visés et les entreprises concernées. [Gérant de SARL du 31/8 Lire la suite](#)

Déclaration de TVS

Changement de déclaration de la taxe annuelle sur les véhicules de sociétés (TVS) :

- en novembre 2017 : pas de déclaration ni de paiement ;
- en janvier 2018 : une déclaration et un paiement pour la taxe due au titre de la période du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2017 ;
- ensuite, la période d'imposition sera annuelle.

Du nouveau pour la taxe foncière due par les entreprises

Les entreprises propriétaires de locaux professionnels vont bientôt recevoir leur avis de taxe foncière, lequel intègre pour la première fois la révision des valeurs locatives. [Les Echos du 7/9](#)

Le nouveau contrôle sur place des crédits de TVA

Lorsqu'une entreprise dispose d'un crédit de TVA, elle peut en solliciter le remboursement auprès de l'administration fiscale. Mais attention, une nouvelle procédure spécifique de contrôle sur place a été instaurée pour les demandes déposées depuis le 1er janvier 2017. [Les Echos du 7/9](#)

Fiscalité : ce qui va changer pour les travailleurs indépendants

Édouard Philippe a annoncé, mardi 5 septembre 2017, une série de mesures visant à réformer la protection sociale des indépendants. [Chef d'entreprise du 11/9 Lire la suite](#)

Exonération de cotisation foncière

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5.000 euros seront exonérées de cotisation foncière (CFE) à partir de 2019. La mesure sera votée dès cet automne dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018. [Les Echos du 14/9](#)

Dividendes et plus-values sur cessions de parts : un prélèvement forfaitaire unique de 30 % dès 2018

Comme annoncé durant la campagne présidentielle, le Gouvernement a confirmé cette semaine qu'il allait remplacer le mode d'imposition actuel des dividendes et plus-values par un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 %. Cette "flat tax" entrera en vigueur dès le 1er janvier prochain. [Gérant de SARL du 14/9 Lire la suite](#)

SOCIAL

Contrôles URSSAF : les quatre principaux motifs de redressement

Comme chaque année à la même époque, l'URSSAF vient de publier le bilan des quelque 216.000 contrôles qu'elle a effectués l'année passée. Résultat : deux entreprises sur trois en infraction, 1,3 milliard d'euros récupérés, et quatre motifs principaux de redressement... [Gérant de SARL du 27/7](#) [Lire la suite](#)

Social : et maintenant, l'acte 2 des réformes

Les ordonnances sur la réforme du code du travail à peine bouclées, le gouvernement va s'attaquer à plusieurs autres chantiers, dont la réforme de l'assurance-chômage. Et là, la pilule risque d'être beaucoup plus dure à avaler pour les partenaires sociaux qui risquent de se faire déposséder d'un régime qu'ils gèrent ensemble depuis 1958. Emmanuel Macron n'a pas caché son souhait de redonner à l'Etat le pilotage d'un ensemble grevé de 30 milliards d'euros de dettes. Même s'il ne parle plus de la nationaliser, la menace reste néanmoins lourde sur ce symbole du paritarisme. [Les Echos du 4/8](#)

Le RSI (enfin) réformé

Le RSI sera adossé au régime général dès 2018. C'est ce qu'a annoncé le premier ministre Edouard Philippe à Dijon mardi 5 septembre 2017, entre autres mesures mises en avant pour réformer ce régime jugé cauchemardesque par de nombreux indépendants. Les voici en détail. [Chef d'entreprise du 11/9](#) [Lire la suite](#)

Réforme du code du travail : ce que les ordonnances vont changer au sein de votre entreprise

C'est fait ! Les cinq ordonnances réformant le code du travail ont été publiées au Journal Officiel. Certaines de leurs dispositions entrent en vigueur immédiatement, tandis que d'autres nécessitent un décret. Voici un point complet. [Lire la suite](#) [Gérant de SARL du 28/9](#)

Contribution d'assurance chômage : des changements au 1er octobre

La contribution d'assurance chômage due par les employeurs sur les rémunérations de leurs salariés subira plusieurs modifications au 1er octobre 2017. [Les Echos du 19/9](#)

JURIDIQUE

Jurisprudence : le gérant a-t-il droit à sa rémunération lorsqu'il est absent pour cause de maladie ?

Dans l'incapacité totale d'exercer ses fonctions pour cause de maladie, un Gérant se voit refuser sa rémunération par ses associés. Qu'en pensent les juges ? [Lire la suite](#) [Gérant de SARL du 29/6](#)

Les courriels privés ne pourront plus justifier un licenciement

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a sanctionné l'utilisation de courriels privés dans le cadre d'un licenciement. Cette décision fera jurisprudence partout en Europe. [Le Figaro du 5/9](#)

Révocation du directeur général de SAS

Une SAS ayant perdu des parts de marché suite à de mauvaises décisions de son directeur général, les associés le révoquent pour faute grave. Le directeur général engage alors un procès et fait, notamment, valoir que le président de la SAS a reçu quitus de l'assemblée pour sa gestion. Or, le président et le directeur général étaient tous deux chargés de gérer la SAS, sans que les statuts ne prévoient une répartition des pouvoirs entre eux. Le directeur général estime donc qu'il bénéficie, lui aussi, du quitus donné par les associés et qu'aucun reproche ne peut donc être formulé à son encontre. Cet argument est repoussé : le directeur général a commis des fautes personnelles qui ont porté atteinte à l'intérêt social. Elles justifient donc sa révocation. Peu importe le quitus donné au président. [Cass. com. 5 juillet 2017, n° 15-22936 FR du 14/9](#)

Dédommagements pour retards de paiement

Une société, qui avait été chargée des travaux lors de la construction d'une maison, réclame son dû en justice. Elle fait valoir que son client s'est opposé pendant plus de 10 ans à la régler. Elle réclame, de ce fait, des dommages et intérêts conséquents, en plus des intérêts de retard. De son côté, le client conteste. Il rappelle que les intérêts de retard sont là pour compenser le retard de paiement. Le client veut donc bien payer des intérêts de retard, mais pas des dommages et intérêts en plus ! Devant la Cour de cassation, le client obtient gain de cause. Les intérêts de retard ont effectivement pour fonction d'indemniser le retard de paiement. Des dommages et intérêts ne peuvent être octroyés que s'il existe un préjudice distinct de ce retard. [Cass. civ., 3e ch., 29 juin 2017, n° 16-1778.6 RF du 21/9](#)

Le gouvernement prévoit un formulaire Cerfa pour licencier à moindre risque

Parmi toutes les solutions envisagées par le gouvernement pour sécuriser la rupture des contrats de travail, la création de modèles types de lettre de licenciement. [L'entreprise du 4/7](#) [Voir](#)

Le taux de l'intérêt légal pour le deuxième semestre 2017 est connu

Au deuxième semestre 2017, le taux de l'intérêt légal reste fixé à 0,90 % pour les créances dues aux professionnels. [Les Echos du 4/7](#)

Vapoter en entreprise est interdit à partir du 1er octobre 2017

Le vapotage sera interdit en entreprise dès le 1er octobre 2017. Si la mesure vise tout particulièrement les open spaces, il sera, en revanche, toujours possible de vapoter dans un bureau individuel et fermé. Une signalisation spécifique est également obligatoire, sous peine d'amende. [Chef d'entreprise du 21/9](#)

Fin d'un tabou : l'anonymat des sociétés par actions n'est plus !

Les nouvelles règles de transparence afférentes au capital des sociétés vont faire disparaître l'anonymat des détentions capitalistiques, non seulement pour les sociétés par actions, mais également pour toutes les personnes morales. [Chef d'entreprise du 29/9](#) [Lire la suite](#)

Dépôt de brevets : les dispositifs dédiés aux start-up

L'Inpi, ainsi que des programmes comme la Fabrique à brevets, aident les startuppeurs à défendre leur propriété industrielle. [Les Echos du 29/9](#)

Les retards de paiements passent sous les 11 jours

Les retards de paiements diminuent et franchissent la barre des onze jours, selon une étude du cabinet Altares publiée jeudi 14 septembre 2017. Une première depuis près de trente ans. [Artisan du 25/9](#)

BANQUE/FINANCE

Financement des entreprises en PACA

Financer son projet de création ou de développement d'entreprise est réalisable, à condition de respecter un certain nombre de critères. Pour aider les dirigeants et les créateurs qui ont un besoin de trésorerie ou ont un projet d'investissement, la société aixoise d'expertise financière [Horizon Gestion Finance](#) propose « Finance Plus ». Dédié aux TPE et PME de la région, ce service a pour objectif de trouver des solutions de financement adaptées à chaque entreprise. Info : www.financement-societe.fr

Crédit Agricole affiche son meilleur trimestre depuis 2011

Le bénéfice net du groupe mutualiste progresse de 17% au deuxième trimestre, à environ 1,4 milliard d'euros. [Les Echos du 3/8](#)

Un nouveau fonds pour le développement des PME de croissance

Le secrétaire d'État à l'Économie, Benjamin Griveaux, a présenté avec Eiffel Investment Group, le lancement d'un fonds d'investissement destiné aux PME de croissance. Une nouvelle source de financement pour accompagner la transformation des entreprises moyennes en ETI. [Chef d'entreprise du 15/9](#)

ACTU-ECO

Plan logement : les 3 mesures qui concernent les artisans

Le ministre de la Cohésion des Territoire, Jacques Mézard a présenté mercredi 20 septembre le plan du Gouvernement pour le logement. Parmi les pistes avancées, trois mesures concernent directement les artisans : dispositif Pinel et PTZ, rénovation énergétique et simplification normative. [Artisan du 25/9](#)

Chômage : un été bien maussade

L'embellie constatée au printemps sur le marché du travail n'aura hélas pas passé l'été. Selon les chiffres de Pôle emploi qui viennent d'être rendus publics, le nombre de chômeurs de catégorie A, a augmenté de 0,6 % au mois d'août, soit 22.300 personnes de plus n'ayant pas du tout travaillé durant le mois, qui s'ajoutent aux 34.900 enregistrées en juillet. [Les Echos du 26/9](#)

PLF 2018: 13 mesures pour doper les TPE et les PME

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2018 acte une série de mesures pour permettre aux entreprises d'investir et d'embaucher. Baisse de l'IS, allègement de charges pérennes, maintien des aides à l'innovation, exonération de la CFE ... Voici 13 mesures qui impactent les TPE et les PME.

[Chef d'entreprise du 29/9](#) [Lire la suite](#)



ECO-FLASH

Est une publication d'Horizon Gestion Finance.
« Société d'expertise spécialisée en création, gestion et financement d'entreprises »

Toute reproduction à des fins commerciales est interdite. Directeurs de la publication Patrick C. Michel/Maÿlis Pion-Goureau.

Contact

HGF 930, rte de St Canadet 13100 Aix en Pce
www.financement-societe.fr - contact.hgf@orange.fr